



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 30 mars 2023

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie
du bâtiment**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment
-----------------------	---

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	<p>L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment est réalisée dans les secteurs de la construction de maisons individuelles et de bâtiments divers, des travaux de maçonnerie générale, de la réalisation de charpentes et de couvertures, des travaux d'installation et de finition. Plus précisément, l'enquête couvre les secteurs définis par les codes de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2) suivants : 41.20A, 41.20B, 43.11Z, 43.99B, 43.99C pour le gros-œuvre et 43.91A, 43.91B, 43.99A; 43.21A, 43.22A, 43.22B, 43.29A, 43.29B, 43.31Z, 43.32A, 43.32B, 43.32C, 43.33Z, 43.34Z, 43.39Z pour le second œuvre (réalisation de charpentes et de couvertures, travaux d'installation, travaux de finition).</p> <p>L'enquête est réalisée auprès d'entreprises (au sens d'unités légales ou d'unités profilées) de 11 salariés ou plus.</p>
Champ géographique	France métropolitaine

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquête mensuelle dans l'industrie du bâtiment
URL de consultation du questionnaire	https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s2099/procesus-statistique
Objectifs	L'objectif de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment est de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des entreprises de 11 salariés et plus du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme sur le secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

	<p>L'enquête permet également de calculer différents indicateurs synthétiques, tel l'indicateur synthétique du climat des affaires qui vise à résumer l'information contenue dans l'enquête, en dégagant une tendance commune aux différents soldes d'opinions.</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>L'enquête vise à transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprises interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente et prochaine de leur production et de leurs effectifs, leurs carnets de commandes, les goulots de production qu'ils rencontrent, les difficultés de recrutement, la tendance des prix, l'évolution des dépenses d'investissement, leur situation de trésorerie, etc.</p>
Historique	<p>Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label. L'Insee a effectué sa première enquête de conjoncture auprès des entreprises du bâtiment en 1966, date à laquelle l'enquête de conjoncture européenne harmonisée sur le bâtiment a été créée par la Commission des Communautés Européennes. Elle était alors quadrimestrielle. L'enquête est devenue trimestrielle en 1975, puis mensuelle en 1993.</p>
Faits marquants précédentes éditions	<p>Afin de recueillir une information conjoncturelle pertinente sur des sujets d'actualité affectant fortement l'économie, des questions temporaires peuvent être introduites. Ainsi d'octobre 2020 à octobre 2021, les entreprises ont été interrogées sur l'impact des mesures liées à la crise sanitaire sur leur productivité. Depuis mai 2022, le questionnement sur les contraintes qui pèsent sur la production a été adapté aux difficultés d'approvisionnements en provenance de Russie, de Biélorussie et d'Ukraine.</p>
Concertation	<p>Au niveau européen, un groupe d'experts se réunit une fois par an (cf. Comitologie) : il réunit des représentants des producteurs des enquêtes, des organismes internationaux et des utilisateurs, afin de discuter des évolutions envisagées pour les enquêtes.</p>
Origine de la demande	<p>L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne piloté par la Commission européenne, auquel contribuent les vingt-huit États membres de l'Union européenne. Le questionnaire est composé de questions</p>

	européennes indispensables et de questions nationales.
Place dans un dispositif statistique	<p>L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment permet de disposer d'une vue précoce, complète et cohérente de l'activité du secteur du bâtiment, éclairant des domaines qui ne sont pas couverts, ou plus tardivement, par les autres sources statistiques conjoncturelles comme les comptes trimestriels. Elle constitue une source essentielle de mesure des anticipations des entreprises du bâtiment, utile pour prévoir à court terme la production et l'investissement en construction. Les résultats de l'enquête sont publiés à la fin du mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.</p> <p>L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne (direction générale des affaires économiques et financières - DG ECFIN). À ce titre, le questionnaire, les nomenclatures et les méthodes de traitement sont largement harmonisés entre les instituts nationaux publics ou privés réalisant cette enquête dans les pays adhérant à ce système. Ses résultats sont incorporés dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne que diffuse la Commission européenne ; des comparaisons entre les pays concernés peuvent aussi être effectuées.</p> <p>Elle est complétée par l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment (entreprises de moins de 11 salariés).</p>
Extensions géographiques	
Utilisateurs	<p>Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la direction générale du Trésor et d'autres instituts, français et étrangers, ainsi que des organismes internationaux (Commission européenne - DG-ECFIN, Eurostat -, Banque centrale européenne, OCDE, etc.), des statisticiens d'entreprise, les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles), et plus globalement les économistes, les chercheurs et les journalistes de la presse économique.</p>

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Mensuelle
Période de collecte	

	<p>L'enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment est réalisée tous les mois. Elle comprend un volet trimestriel de quelques questions posées en janvier, avril, juillet et octobre. La collecte s'effectue principalement par internet et de façon résiduelle par voie postale qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de référence de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de référence). Les résultats sont envoyés à la Commission européenne 5 jours ouvrables avant la fin du mois de référence.</p>
Mode de collecte	<p>Deux modes sont proposés : questionnaire papier distribué par la Poste et, depuis juin 2007, collecte par internet. En moyenne en 2022, 92 % des répondants ont répondu par internet.</p>
Comitologie	<p>Un groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » se réunit une fois par an sous l'égide de la Commission européenne (DG-ECFIN) dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Il est composé des instituts nationaux publics ou privés producteurs des enquêtes de conjoncture harmonisées, de représentants d'utilisateurs des enquêtes de conjoncture issus d'organismes internationaux (Commission européenne : DG-ECFIN et Eurostat ; BCE ; OCDE) et d'experts de certains domaines (économistes ou statisticiens) conviés ponctuellement aux réunions du groupe. Dans le cadre des réunions de ce groupe d'experts sont présentés et discutés les évolutions envisagées pour les enquêtes harmonisées, des rapports d'études utilisant des résultats de ces enquêtes, de nouveaux indicateurs conjoncturels ou modèles de prévision de court terme élaborés sur la base de données d'enquêtes de conjoncture.</p>
Contraintes pour l'enquête	<p>La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide. La plupart des questions sont qualitatives à trois modalités exprimées sous la forme « hausse, baisse, stable » ou « supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale ». En 2021, le temps médian de réponse à cette enquête est de 15 minutes pour les questionnaires trimestriels (janvier, avril, juillet et octobre) et de 10 minutes pour les questionnaires des autres mois.</p>
Coût de l'enquête	
Organisme collecteur	<p>Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture.</p>

Plan de sondage	<p>L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment est réalisée auprès d'environ 2 500 unités légales.</p> <p>La base de sondage utilisée est le répertoire d'unités statistiques SIRUS, sur lequel est réalisé un sondage stratifié par secteur d'activité (regroupement de codes NAF rév.2) et taille (en tranche d'effectifs). Le nombre d'unités interrogées dans chaque strate est fixé de manière à respecter le poids de la strate au sein du secteur de l'industrie du bâtiment : il est proportionnel au chiffre d'affaires cumulé des unités légales de la strate. Une strate exhaustive rassemble toutes les unités légales de plus de 500 salariés.</p> <p>Le taux de sondage est de 12,6 % des unités légales du champ.</p>
Taille de l'échantillon	environ 2 500 unités légales

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Autres services producteurs	
Partenariat	Commission européenne (direction générale des affaires économiques et financières - DG ECFIN) qui participe au financement
Date prévisionnelle de la première publication	janvier 2024